

Une meilleure coordination pour une meilleure prévention

Interview de L. Besson,
chef de la Mission Inter-services des Risques Naturels en Isère

(Extrait du journal des services de l'Etat en Isère : PRISME numéro 7 de mai 1998)

La modernisation de l'Etat passe par une adaptation des services pour en améliorer l'efficacité et la cohérence de l'action. C'est à cet objectif que répond la création toute récente, une première en France, de la Mission Inter-services des Risques Naturels en Isère, MIRNat, placée sous la direction de Liliane BESSON nommée par le Préfet de l'Isère.

Liliane Besson, l'Isère vient de se doter d'une mission inter-services des risques naturels. Quelles sont les raisons de ce choix ?

“ Il convient tout d'abord de rappeler qu'en matière de prévention du risque, le département de l'Isère remplit depuis plus de 30 ans un rôle pionnier. En effet, la première cartographie du risque, qui a eu force de règlement, est née à Biviers en 1967.

Ce rôle précurseur n'est pas étranger au fait que notre département est particulièrement exposé aux risques naturels : souvenez-vous des crues de l'Isère en 1859 ou, plus près de nous, de celles de la Bourbre en 1993, de l'avalanche de La Morte en 1981, du glissement de terrain qui a frappé La Salle en Beaumont, sans oublier la menace du gigantesque éboulement de Séchilienne. De fait, notre département dispose d'une solide expérience dans le domaine de la prévention du risque.

Mais ce n'est pas parce qu'on est un bon élève que l'on doit se satisfaire de sa position sans chercher à s'améliorer. Voilà pourquoi, à la demande de Monsieur le Préfet, nous avons réfléchi à une nouvelle organisation autour d'un pôle de compétences qui permet de mieux coordonner l'action des services de l'Etat concernés. Une meilleure coordination, c'est aussi une efficacité et une réactivité renforcées. ”

Quel est l'intérêt de ce pôle de compétences ?

“ La prise en compte du risque naturel dans la perspective de prévention, dans notre jargon nous parlons “d'affichage du risque”, fait intervenir de nombreuses disciplines. Elles sont techniques, comme la géologie et l'hydraulique, ou juridiques, droit civil, droit pénal et réglementation de l'urbanisme, par exemple.

Prévenir le risque naturel suppose donc de recueillir et de traiter un nombre important de données y compris historiques pour caractériser les phénomènes naturels, délimiter les zones à risques, définir une cartographie d'aléas et intégrer ces risques dans les documents d'urbanisme comme les Plans

d'Occupation des Sols... Une telle démarche nécessite l'intervention de différents services de l'Etat¹, sans oublier bien entendu un certain nombre de représentants des collectivités territoriales ou des organismes consulaires qui doivent être étroitement associés. La création d'un pôle de compétences regroupant l'ensemble des acteurs du risque naturel permet donc une approche véritablement transversale, cohérente et concertée.

En quelque sorte, au-delà d'une nouvelle organisation c'est aussi une nouvelle manière de traiter le risque naturel ?

“ Absolument. Cette nouvelle organisation va nous permettre d'améliorer notablement certains aspects de notre action. Si dans un premier temps nous nous attachons en priorité à améliorer la production de la cartographie, il me paraît essentiel que nous soyons rapidement en mesure de répondre aux besoins de formation exprimés par les agents de l'Etat, les élus locaux, les professionnels de la construction tels que les architectes, les maîtres d'œuvre... Ceci suppose que de nouveaux moyens, tant en personnel qu'en termes budgétaires, soient dégagés.

J'ajoute enfin que ce pôle de compétences apportera un “ plus ” incontestable dans l'information du public, dans l'aide juridique préalable apportée aux techniciens pour la rédaction des règlements. A terme, il nous permettra également de mieux tirer parti des retours d'expérience après crise.

Vous l'aurez compris, la prise en compte du risque naturel repose sur une chaîne de décisions complexes qui associe beaucoup d'intervenants dont la mission est de traiter, prévenir et surveiller ce risque. Dans cette chaîne, chaque maillon est essentiel. C'est à cette préoccupation d'efficacité que répond cette nouvelle organisation. ”

Le livre de L. BESSON « Les risques naturels en montagne – Traitement, prévention, surveillance » paru en juin 1996 est épuisé.

Les deux tiers de l'ouvrage (généralités et la plupart des études de cas) sont mis en ligne sur le site Internet du Ministère de l'Environnement sous l'adresse provisoire est :

<http://www.lbesson.risqnat.net>

L'accès en est gratuit avec possibilité de téléchargement.

La mise à jour de l'édition papier de 1996 avec quelques études de cas récents est prévue pour la fin du 1^{er} semestre 2000.

¹ Direction Départementale de l'Équipement, Direction Départementale de l'Agriculture et de la forêt, services de Restauration des Terrains en Montagne, de l'Office National des Forêts, de la navigation Rhône-Saône, de la Préfecture.